

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 04 avril 2025 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2024.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, HATET, ROBIN, AVERBUCH, ROPARS, VIRIEUX, MORANCE

ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et messieurs MEUNIER, BERGER et VINCENT

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2024**

M. Franck BRETEAU présente le projet de budget primitif.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 13 196.03 €.

Dépenses	BP 2025
60623 alimentation	
623 Publications, relations publiques	5 000,00
6450 charges sécurité sociale	195,00
65133 secours d'urgence (alimentaire, etc)	500,00
65134 aides (paiement factures électricité, etc)	6 000,00
6718 gala CCAS du Mans	-
Virement section investissement	1 501,03
<b>TOTAL</b>	<b>13 196,03</b>

Fonctionnement recettes	BP 2025
002 excédent année antérieure	7 596,03
70311 concession funéraires	600,00
74748 subvention communale	5 000,00
7713 libéralités reçues	
<b>TOTAL</b>	<b>13 196,03</b>

En investissement, la section s'équilibre à 1 721,70 € :

Dépenses	BP 2025
2131 Bâtiments publics	600
21 - immobilisations corporelles	1 121,70
001 - Résultat N-1	570,86
<b>TOTAL</b>	<b>1 721,70</b>

  

Recettes	BP 2025
Virement de la section de fonctionnement	1 501,03
001 - Résultat N-1	92,12
10222 - FCTVA	128,55
1068 - Affectation du résultat	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 721,70</b>

Le conseil d'administration, après avoir entendu cette présentation, adopte à l'unanimité le budget primitif 2025.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

